



Parlement francophone bruxellois
(Assemblée de la Commission communautaire française)

Commission de l'Enseignement, de la Formation,
de la Culture, du Tourisme, du Sport et du Transport scolaire

Convocation¹

Lundi 4 novembre 2013 – 15 h 00
Rue du Lombard, 69 – Salle 206

Ordre du jour

1. Election du Bureau

2. Plan culturel pour Bruxelles

- Désignation du rapporteur / de la rapporteuse.
- Exposé de M. Rachid Madrane, ministre en charge de la Culture.
- Discussion.

3. Divers

Composition de la commission

Président : N.
Vice-présidentes : N., N.

Membres effectifs :

PS : M. Mohamed Azzouzi, M. Mohamed Daïf, Mme Françoise Dupuis, M. Jamal Ikazban
Ecolo : M. Vincent Lurquin, M. Ahmed Mouhssin, Mme Magali Plovie
MR : Mme Anne Charlotte d'Ursel, Mme Jacqueline Rousseaux
FDF : Mme Gisèle Mandaila, Mme Isabelle Molenberg
cdH : Mme Julie de Groot

Membres suppléants :

PS : M. Mohammadi Chahid, Mme Caroline Désir, M. Bea Diallo, M. Christian Magéus, M. Eric Tomas
Ecolo : M. Jean-Claude Defossé, Mme Céline Delforge, M. Alain Maron, M. Arnaud Pinxteren
MR : M. Vincent De Wolf, Mme Marion Lemesre, Mme Françoise Schepmans
FDF : Mme Béatrice Fraiteur, M. Didier Gosuin, Mme Fatoumata Sidibé
cdH : M. Ahmed El Khannouss, M. Bertin Mampaka Mankamba

¹ Dans les conditions de l'article 20 du Règlement, les réunions des commissions sont publiques.

Article 15 du Règlement du Parlement francophone bruxellois: *"En cas d'absence d'un membre effectif, il est pourvu à son remplacement par un des membres suppléants appartenant au même groupe politique. En outre, les membres effectifs et suppléants des commissions permanentes peuvent être remplacés pour une séance par un autre membre du même groupe".*

Des votes sont susceptibles d'intervenir pour chaque point inscrit à l'ordre du jour. Ces votes seront pris en compte pour le calcul du montant de l'indemnité parlementaire (conformément à l'art. 24 du Règlement du Parlement francophone bruxellois).